

SECTION EUROPÉENNE « ESPAGNOL »

I. ENTREE EN SECONDE AU LYCEE BELLEVUE

L'entrée en section européenne se fait en Seconde.

Néanmoins l'entrée en première ou terminale section Européenne peut être envisagée sous réserve de places disponibles, sur décision du chef d'établissement.

II. ELEVES CONCERNES

- Elèves issus de classe de Troisième des collèges du secteur du lycée Bellevue
- Elèves ayant suivi une section européenne en Collège (qui se caractérise essentiellement par un renforcement horaire dans l'apprentissage de la langue)
- Elèves non issus de section européenne, mais d'un bon niveau linguistique, manifestant des aptitudes pour cette langue et prêts à faire les efforts supplémentaires qu'exige le renforcement horaire dans la langue et dans une Discipline Non Linguistique-DNL (Histoire-Géographie). Ces élèves doivent posséder un niveau scolaire satisfaisant pour assumer cette charge de travail supplémentaire

III. FONCTIONNEMENT

- Les candidats remettent au Principal du collège d'origine un dossier de candidature composé d'une lettre de motivation et des bulletins des deux premiers trimestres.
- Les élèves bénéficient de deux heures supplémentaires : 1h en espagnol et 1h en DNL en classe de 2^{de}, 0,5h en espagnol et 1,5h en DNL en classe de 1^{ère} et terminale.
- En section européenne les élèves ne peuvent **pas suivre un autre enseignement optionnel**. Cependant, en terminale, en fonction des possibilités de l'emploi du temps, une option facultative de mathématiques pourra être autorisée.
- Pendant leur cursus au lycée, les élèves font obligatoirement un séjour linguistique, sous forme d'appariement. L'élève s'engage à recevoir un correspondant en 2^{nde} ou en 1^{ère}.

IV. INTERET DE CETTE SECTION

Permettre à des élèves motivés et d'un bon niveau linguistique d'obtenir le baccalauréat avec la mention européenne mentionnée sur le diplôme.

V. ADMISSION

L'inscription en seconde générale relève des procédures d'orientation et d'affectation de fin de 3^{ème}. La section européenne n'est pas un motif dérogatoire pour la carte scolaire.

Afin de faciliter la procédure, il est demandé aux collèges d'origine des élèves ayant un vœu d'affectation au lycée Bellevue (et quel que soit l'ordre des vœux) de renvoyer le dossier de candidature au complet au lycée, **au plus tard le vendredi 12 juin 2020.**

Après examen des dossiers par une commission interne au lycée Bellevue, l'élève aura connaissance du résultat de son affectation, en section européenne, lors de son inscription administrative au lycée.



lycée polyvalent
Bellevue
Haute-Garonne
académie
toulouse

RENTREE 2020

DOSSIER de candidature pour la section européenne Espagnol

A retourner au secrétariat de scolarité du lycée Bellevue pour le 12 juin 2020

Ne peuvent candidater que les élèves issus du secteur de recrutement du Lycée Bellevue

Documents à joindre impérativement à ce dossier : LES BULLETINS TRIMESTRIELS DE 3^{ème}

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

NOM : Prénom :

Date de naissance : Lieu :

Sexe : F M Nationalité :

Etablissement d'origine :

Classe suivie en 2019/2020 :

Nom du professeur d'espagnol au collège :

Nom du professeur principal au collège :

Nom et Prénom du responsable légal :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel fixe : Tél portable :

Adresse électronique :

L'ENSEMBLE DU DOSSIER DE CANDIDATURE SERA TRANSMIS PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

Nom de l'établissement

Date et Cachet de l'établissement

ELEMENTS DE MOTIVATION DU CANDIDAT

Expliquez pourquoi vous souhaitez suivre l'enseignement optionnel section européenne Espagnol.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et signature de l'élève et signature(s) du (des) responsable(s) légal (légaux) :

FICHE D'ENGAGEMENT Section européenne Espagnol

Nous vous demandons de bien vouloir compléter et cosigner la fiche d'engagement avec votre enfant pour que le déroulement des études en section européenne se fasse dans des conditions correctes pour tous.

Par cette inscription en section européenne, l'élève s'engage à participer à toutes les activités et à respecter les règles de la section. Tout manquement sera sanctionné par l'application du règlement intérieur du Lycée Polyvalent Bellevue et le maintien dans la section ne sera pas de droit.

L'élève s'engage à participer à un échange, donc à accepter d'accueillir chez lui un ou deux correspondants pendant la durée de ses études. Nous rappelons que lors de l'échange le règlement intérieur du lycée s'impose et que toute attitude qui transgresserait les consignes se verra sanctionnée.

L'élève accepte les règles suivantes de participation à l'échange :

- Assumer les objectifs de l'échange et collaborer à sa réalisation : en pratiquant l'espagnol, en étant curieux, tolérant et solidaire.
 - Etre correct et poli dans sa famille d'accueil.
 - Respecter les professeurs, le chauffeur et les camarades.
- Lors des visites, respecter les guides et leurs commentaires (interdiction d'utiliser portables et tout autre appareil numérique).
 - Maintenir le bus propre durant tout le voyage.
 - Réaliser le programme prévu et respecter les horaires des activités proposées.
- Adopter les mesures nécessaires pour respecter l'environnement.
- Ne pas consommer, distribuer ou acquérir des substances prohibées (alcool, tabac, drogue).
 - Ne pas se baigner lors des sorties de classe.
- Ne jamais sortir seul ou s'éloigner du groupe (avoir toujours le numéro de téléphone ou l'adresse des correspondants ou des professeurs).
- Accepter la responsabilité individuelle qui découlerait d'une quelconque attitude inappropriée envers des personnes, du matériel, du mobilier et des installations.
- Respecter toutes les consignes que les professeurs jugeront nécessaires au cours du voyage et séjour.

Je, soussigné(e), élève du Collège....., m'engage à respecter les points du règlement intérieur du Lycée Polyvalent Bellevue et les règles de participation à l'échange.

En cas de manquements à ces obligations, je m'expose, selon la gravité des manquements, aux sanctions prévues par le règlement intérieur du Lycée.

Lu et approuvé, le 2020

Nom, prénom, Signature de l'élève
légal (légaux)

Nom(s), Prénom(s), Signature(s) du (des) responsable(s)